Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présence d'amiante dans trois bâtiments d'enseignement : état de situation

Les analyses faites récemment par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) au gymnase d'Yverdon-les-Bains ont démontré que la situation était sans danger. Pour le personnel occupé aux travaux de maintenance, cela requiert néanmoins une protection spécifique et adéquate.

L'expertise demandée à l'IST avait révélé, en décembre dernier, que les faux plafonds de trois bâtiments du gymnase d'Yverdon-les-Bains contenaient de l'amiante (environ 1%). Les mesures d'air effectuées en décembre 2003 ont montré qu'en situation d'utilisation normale, il n'y avait aucun danger pour les utilisateurs des bâtiments. Des mesures ont été effectuées en janvier 2004 pour évaluer les risques pour le personnel de maintenance en situation de travail (changement de lampes ou de plaques de faux plafonds) ; ces mesures d'air ont indiqué qu'il était nécessaire de se protéger pour effectuer ces travaux courants et d'aérer les locaux.

Un cas similaire de présence d'amiante dans les faux plafonds a également été découvert en janvier 2004 dans le bâtiment de l'Ecole professionnelle commerciale de la Vallée de la Jeunesse à Lausanne (EPCL). Les mesures d'air sont actuellement en cours et tout laisse supposer que les résultats seront identiques à ceux du gymnase d'Yverdon-les-Bains.

Pour cette raison, une information complète sera fournie au personnel de maintenance de ces deux établissements. Il leur sera également proposé un suivi médical.

Enfin, les mesures d'air effectuées au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) ont également toutes présenté des valeurs inférieures aux limites de la norme de la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST).

Lausanne, le 16 février 2004

DINF, Yves Golay, chef de la section travaux et énergie du Service des bâtiments, monuments et archéologie, tél. 021 316 73 17